

Compte rendu du conseil municipal du 07 février 2023

Convocation envoyée le 31.01.2023

Présents : JL NOYER, JPaul MONTORIOL, Christophe BEUSSE, Stéphanie FAURIE THOMAS, Aude GARRIGUE, Ludovic GRANGER, Philippe KRZEMINSKI, Alain LESTANG, Daniel LONGO, Cyril ROUGIER, JPaul TABANOU.

Absents :

Procuration :

Aude GARRIGUE est nommée secrétaire de séance et donne lecture du compte rendu du précédent conseil municipal. Aucune observation.

Ordre du jour

- **Nomination d'un correspondant défense de la commune**

Créée en 2001, par le secrétaire d'État à la Défense et aux Anciens Combattants, la fonction de correspondant défense a vocation à développer le lien armée nation et promouvoir l'esprit de défense.

Le rôle du correspondant défense est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense.

Daniel LONGO est désigné comme correspondant défense de la commune.

- **Révision du tarif location salle des fêtes**

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée de revoir les tarifs pour la location de la salle des fêtes de Veyrines de Vergt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe les tarifs de location de salle des fêtes à compter du 07 février 2023, comme suit :

- 100 euros pour les administrés de la commune
- Gratuité pour les associations de la commune
- 200 euros pour les administrés hors-commune ainsi que pour les associations hors commune.

- **Point sécurité bâtiments communaux**

Philippe KRZEMINSKI fait un point sur le coût des contrôles techniques des bâtiments communaux (Mairie, salle des fêtes et église)

- **Elagage et fauchage**

Depuis plusieurs années, la prestation de fauchage pour l'entretien de la voirie de la commune est assurée par les services techniques du Grand Périgueux et par l'entreprise FAGUÉ (prestataire extérieur).

Suite à la cessation d'activité de l'entreprise FAGUÉ, mais également en raison de la vétusté du matériel des services du Grand Périgueux, il nous faut trouver de nouvelles alternatives.

Il est donc proposé aux communes qui le souhaitent de reprendre l'action menée par le Grand Périgueux et de la faire réaliser par un prestataire extérieur dans le cadre d'un groupement de commandes.

Le Conseil Municipal décide de l'adhésion au groupement de commandes pour l'entretien de la voirie par des travaux de fauchage et d'élagage sans condition d'engagement.

Cependant, compte-tenu des délais en matière de marchés publics, le Conseil Municipal décide de faire appel à l'entreprise TEULET pour la saison 2023.

- **Convention territoriale globale avec la CAF**

Monsieur le Maire présente le travail partagé entre le Grand Périgueux, les communes adhérentes, les partenaires de Dordogne et la CAF concernant l'élaboration de la convention territoriale globale (CTG).

Le conseil municipal décide d'approuver la CTG telle que présentée et autorise le Maire à signer tout document s'y reportant.

- **Bilan Financier Amelia 2 – 2019/2023**

Sur le programme Amélia 2 (délibération 2018), le Conseil Municipal avait prévu une enveloppe de 1 280.00€/an. Cela revient à une enveloppe de 6 400.00€ pour 5ans.

Durant ces quatre années, 6 dossiers (5 administrés) ont été validés depuis le 1^{er} janvier 2019, pour près de 134 800€ de travaux et des subventions communales représentant un total de 4 978.96€

Il reste donc un reliquat de 1721.04€ pour cette dernière année de programme.

- **Info SDE : Augmentation du prix de l'énergie**

Monsieur Le Maire fait part à l'assemblée du courrier d'information du SDE 24 au sujet de la fourniture d'électricité.

Il nous est annoncé des hausses des tarifs d'électricité moins importantes que prévues, mais assez importantes pour impacter notre budget 2023.

-Pour les bâtiments/équipements, un budget 2023 équivalent au budget 2022 X 2

-Pour l'éclairage public, un budget 2023 équivalent au budget 2022 X 1,5

Des dispositifs de soutien sont mis en place.

Le bouclier tarifaire, pour lequel nous somme éligibles, nous permettrait de minorer cette hausse et pourrait se traduire ainsi :

-Pour les bâtiments/équipements, un budget 2023 équivalent au budget 2022 X 1,8

-Pour l'éclairage public, un budget 2023 toujours équivalent au budget 2022 X 1,5 ; notre prix étant inférieur au prix à partir duquel s'applique l'amortisseur.

- **Candidature villages et villes fleuries**

Stéphanie FAURIE THOMAS et Philippe KRZEMINSKI nous présentent l'avancée du dossier de candidature pour l'obtention du label.

Le conseil municipal est déclaré clos à 22h30.